

## FLASH

**BILAN ACHATS DE VIANDES PAR LES MÉNAGES EN 2020 : +6,3% (PanelKantar)**

La hausse des achats des ménages de viande de boucherie en 2020 (+6,3 % en volume, v/s +8,8% pour la volaille) concerne toutes les espèces - hormis l'agneau (-3,7%). La question peut paraître iconoclaste, mais en cette année de **pandémie** et de **fermeture de la restauration commerciale**, on peut se demander pourquoi la hausse des achats des ménages n'a-t-elle pas été plus importante et pourquoi la consommation s'est-elle si peu reportée sur la consommation à domicile ? Les Français se montrent de plus en plus adeptes du « tout-prêt » ; les chiffres le montrent, la praticité a bien le vent en poupe et la performance des élaborés en atteste : en bœuf, le haché progresse 7 fois plus que le piécé

**PORC : L'ALLEMAGNE DONNE UN PREMIER SIGNE POSITIF**

La semaine dernière, la vague de froid a perturbé l'activité de nombreux abattoirs en Europe. En France, la Bretagne a été touchée par l'épisode neigeux et les abattages ont été réduits sensiblement. Du côté des prix, ce sont les pays du sud de l'Europe qui progressent. **L'Espagne**, cette semaine encore, affiche une nouvelle hausse des prix payés aux producteurs et dépasse ainsi les prix danois. C'est toujours la demande chinoise qui soutient les prix espagnols. **L'Italie** affiche également des prix en hausse. A noter : un léger mieux pour les cours **belges et néerlandais**. En **France**, le marché intérieur reste peu dynamique et les négociations avec les GMS décevantes. Toutefois, sous l'impulsion de l'Allemagne et après une longue période de stabilité, ce 18 février, les cours du porc en production ont amorcé un premier mouvement de hausse. En **Allemagne** la revalorisation des prix de 2 cts est en partie liée à la relance de la demande intérieure. Nous l'indiquions la semaine dernière, les grands distributeurs se sont mobilisés pour mettre la viande porcine « origine Allemande » en avant dans des opérations de promotions. Les prix proposés aux consommateurs sont attractifs, tout en restant rémunérateurs pour les maillons de la filière. L'Allemagne s'intéresse de près à l'accord en cours entre la Chine et la France pour un zonage du territoire français en cas de FPA sur notre territoire. Mais pour l'heure, la Chine indique que l'épizootie de FPA en Allemagne n'est pas maîtrisée : les 700 cas de FPA sur la faune sauvage devraient être dépassés cette semaine.

**LOI DE SANTÉ ANIMALE : LA FILIÈRE BOVINE INTERPELLE LA DGAL**

Par un courrier\* adressé à Bruno Ferreira (Direction Générale de l'Alimentation-DGAL, Ministère de l'Agriculture) ce 18 février, Dominique Langlois, Président d'Interbev alerte sur l'entrée en application le 21 avril prochain dans toute l'Europe de la Loi de Santé Animale (LSA, règlement européen 2016/429). Il appelle à en harmoniser son application entre les États membres, « *sous peine de créer des contraintes qui pèseraient durablement au détriment des opérateurs français : certaines dispositions de la LSA peuvent laisser la place à des interprétations, qu'il convient donc de prendre le temps d'étudier, d'étayer et de comparer avec les choix qui sont ou seront faits dans les autres États membres* ». Parmi les sujets en cause : - la limitation des rassemblements à 1 transport et 2 centres qui impacterait de 11 % les bovins exportés vifs, soit près de 130 000 animaux (art.133) ; - la réduction du délai de notification, difficilement applicable pour les opérateurs de nos filières (art.43) ; - le nettoyage-désinfection des centres de rassemblement tous les 14 jours d'occupation ininterrompue, qui risque d'entraîner la suppression d'aires paillées (art.45). **Lors de la dernière réunion du Conseil Spécialisé Ruminants de France AgriMer, la DGPE a indiqué réunir les attachés agricoles des ambassades des États membres sur cette question. A suivre (\*) Sur demande auprès de [fcassignol@cultureviande.fr](mailto:fcassignol@cultureviande.fr).**

**FRANCE RELANCE : LES 1<sup>ERS</sup> PROJETS D'ABATTOIRS SÉLECTIONNÉS**

Dans le cadre de [France Relance](#), le plan de modernisation des abattoirs vise à aider les porteurs de projet à améliorer l'outil d'abattage en soutenant les investissements matériels ou immatériels, notamment pour améliorer la protection animale et les conditions de travail des opérateurs. La téléprocédure permettant le dépôt de dossiers par les demandeurs a ouvert le 15 décembre 2020 et a rapidement rencontré un succès important : mi-février 2021, 72 dossiers avaient été déposés. La commission nationale de sélection des dossiers déposés dans le cadre du plan de modernisation des abattoirs de France Relance a tenu sa première réunion mardi 16 février 2021, sous la présidence de la Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises, et réunissant les représentants du ministère (directions d'administration centrale et directions régionales) et de FranceAgriMer. Deux dossiers ont d'ores-et-déjà été validés par la commission. L'abattoir de porcs de Tradival situé à Lapalisse (Allier) et l'abattoir multi-espèces du Faou (Finistère) bénéficieront chacun d'un soutien de l'Etat, grâce au plan France Relance, à hauteur de 2 millions d'euros. Cette commission évalue les projets les plus importants en termes d'investissements. Parallèlement aux travaux de la commission nationale, les autres dossiers déposés dans le cadre du plan de modernisation des abattoirs sont étudiés et sélectionnés par les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). **Source : Communiqué du Ministère de l'Agriculture ce 18/02/2021.**

## **RELATIONS COMMERCIALES : 200 CONTRÔLES, UNE 10aine DE FILIÈRES FONT APPEL À LA MÉDIATION**

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont réuni ce 17 février le *Comité de suivi des [relations commerciales](#)* qui rassemble les différents maillons de la chaîne agroalimentaire. Les dispositions prises (multiplication des contrôles, renforcement de la médiation, dialogue renforcé) visent à renforcer la prise de conscience des distributeurs et industriels, notamment sur la nécessité de prendre en compte des hausses de coûts de productions agricoles : selon la DGCCRF près de 200 contrôles auront été réalisés en 6 semaines au cours des négociations commerciales, notamment intervenant pour la première fois en période de négociations commerciales sur l'utilisation des indicateurs, sur les pénalités logistiques et sur des prix signalés comme abusivement bas. Par ailleurs, une dizaine de filières ont fait appel à la médiation pour une intervention transversale, sans compter les sollicitations individuelles d'entreprises. Les ministres ont réitéré leur très grande vigilance sur le sujet. Ils ont également fait part de leur volonté d'avancer à moyen terme vers des modalités de négociations plus durables, partenariales et transparentes. Celles-ci feront l'objet de discussions lors des futures réunions, en particulier sur la base des conclusions de la mission sur ce sujet confiée à Serge Papin en octobre 2020. **Source : Communiqué du Ministère de l'Agriculture du 17/02/2021**